

## Règlement Concours Photo “l’Europe en un cliché”

**La Maison de l’Europe en Mayenne**, membre de la *Fédération Française des Maisons de l’Europe*, organise un concours photos du 12 avril au 5 juin 2023, qui fera l’objet d’une remise de prix et d’une exposition au sein de l’association.

Participation : Le concours s’adresse à tous les Mayennais et Mayennaises, majeures ou mineures. Pour les personnes mineures, le concours se fait sous la responsabilité du représentant légal pouvant justifier de l’autorité parentale. Sont exclu.e.s du concours les photographes professionnel.le.s, les organisateur.rice.s et les membres du jury (les membres du bureau de la Maison de l’Europe). Les photos devront avoir un lien avec le thème du concours : **L’Europe en un cliché**. Les participant.e.s sont libres dans leur interprétation du mot cliché. Le sens le plus évident étant « une photo de l’Europe » au sens très large (dans la vie quotidienne, en un monument, en une posture, ailleurs etc.), et le second « un stéréotype de l’Europe » (un à-priori négatif ou positif sur la construction européenne).

Chaque photo devra être accompagnée de la date de prise de vue, du lieu, d’une explication relative à son sujet ainsi que des coordonnées du/de la participant.e (nom, âge, adresse postale, numéro de téléphone, mail).

Conditions et précisions : Les responsables du concours se réservent le droit de ne pas exposer les photos qui seraient contraires aux valeurs européennes ou à la législation en vigueur. Dans le respect du thème, le/la participant.e engage sa responsabilité concernant l’authenticité de sa photographie. Le/la participant.e ne pourra se retourner contre l’association en cas de suppression des photos jugées irrecevables.

**Une seule photo sera retenue par personne, dont les coordonnées devront être mentionnées dans le mail.**

Toute personne représentée sur les photos accepte sans contrepartie la possibilité de voir son image diffusée sur les différents sites municipaux et de la Maison de l’Europe en Mayenne, ainsi que sur leurs publications sur les réseaux.

Par ailleurs, les participant.e.s, lorsque leur photo peut mettre en cause le droit à l’image des personnes photographiées, s’assureront de l’autorisation de représentation par écrit de toute personne reconnaissable sur la photo et/ou de celle des parents ou tuteurs légaux, s’il s’agit d’enfants mineurs.

Chaque participant.e déclarant être l’auteur de la photo soumise reconnaît et accepte qu’en la transmettant, il cède son droit d’auteur et renonce à l’intégralité de ses droits sur celle-ci. Les concurrent.e.s autorisent les organisateur.rice.s à utiliser librement les photographies primées pour exécution, reproduction, édition et représentation sur différentes formes de supports : écrits, électroniques ou audiovisuels.

Exposition :

Une dizaine de photos seront sélectionnées et exposées à la Maison de l'Europe, 38 rue Noémie Hamard, 53000 Laval. **L'inauguration aura lieu le 15 juin à 18h à la Maison de l'Europe.**

3 prix :

- 1er prix : recevra un appareil photo instantané (d'une valeur de 70€)
- 2ème prix : un tirage photo chez un.e professionnel.le (d'une valeur de 50€)
- 3ème prix : un chèque-cadeau pour le site monalbumphoto.fr (d'une valeur de 25€)

**Toute participation au présent concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.** Chaque participant.e devra être en accord et signer ce présent règlement sans possibilité de réclamation quant aux résultats. Le simple fait de concourir implique l'acceptation des décisions prises par les organisateurs et le jury.

Échéancier :

**12 avril** – Lancement du concours

**Du 12 avril au 5 juin 2023** – Réception des photos à l'adresse mail suivante :  
animation@maison-europe-mayenne.eu

**15 juin à 18h** – Remise des prix inauguration de l'exposition

**Du 15 juin au 3 août 2023** – Exposition des photographies

Contacts :

Sophie Anvroin - Maison de l'Europe en Mayenne

38 Rue Noémie Hamard, 53000 Laval

02 43 91 02 67 - animation@maison-europe-mayenne.eu